



Séance du 15/04/2024

Délibération n° 2024/3/28/DM

En exercice : 19

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
2023- BUDGET ANNEXE
"PHOTOVOLTAIQUE"**

Date de la convocation : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

Conseillers Municipaux Présents : Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

Conseillers Municipaux Absents représentés : M. François BESSIÈRE a donné procuration à Mme Odile CORBIÈRE, Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mr Erhan POLAT, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

Secrétaire de Séance : Odile CORBIÈRE

LE MAIRE,

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe Photovoltaïque fait ressortir les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

. dépenses : **15 404.36 € dont un déficit de 2022 reporté de 3 360.52 €**

. recettes : **12 089.66 €**

soit un déficit de fonctionnement de **3 314.70 €** pour l'année 2023.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Section d'Investissement

- . dépenses : **19 287.42 €**
- . dépenses engagées non mandatées : **30 325.48 €**,
- . recettes : **35 864.93 €** dont un excédent de **30 328.18 €** de l'année 2022,
soit un excédent d'investissement de **16 577.51 €** pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. Thierry CALMEL, 1er adjoint, (Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article L2121-14), après en avoir délibéré :

ADOpte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Photovoltaïque.

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/04/2024

Le Secrétaire de séance


Odile CORBIERE

Pour extrait certifié conforme
Le Maire


Alain CARALP

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr
- transmis au représentant de l'État, le

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-213400815-20240415-DEL2024_3_2

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Section de fonctionnement :

Dépenses	Année 2023		
	Crédits votés	réalisés	%
011 – charges à caractère général	4 600,00	4 509,22	98,03
012- charges de personnel	2 000,00	1 997,87	99,89
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre entre section	5 537,00	5 536,75	0,00
TOTAL	12 142,00	12 043,84	99,19
002- résultat de fonctionnement reporté	3 361,00	3 360,52	99,99
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL	15 503,00	15 404,36	99,36

Recettes	Année 2023		
	Crédits votés	réalisés	%
70 – Produits des services	15 493,00	11 508,26	74,28
75 – Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00
77 - autres produits exceptionnels	0,00	581,40	
TOTAL GENERAL	15 503,00	12 089,66	74,28

Résultat de la section de fonctionnement

Dépenses	12 043,84
Recettes	12 089,66
Excédent brut	45,82
Déficit reporté de 2022	3 360,52
soit un déficit 2023	3 314,70

Section d'investissement

Dépenses	Année 2023		
	crédits votés	réalisés	%
21 – Immobilisations	215 300,00	19 287,42	8,96
TOTAL	215 300,00	19 287,42	8,96

Recettes	Année 2023		
	Crédits votés	réalisés	%
16 - Emprunt	179 435,00	0,00	0,00
040 - opérations d'ordre entre section	5 537,00	5 536,75	100,00
TOTAL	184 972,00	5 536,75	2,99
001 - solde d'exécution reporté	30 328,00	30 328,18	100,00
TOTAL GENERAL	215 300,00	35 864,93	16,66

Résultat de la section d'investissement

Dépenses	19 287,42
Recettes	5 536,75
Déficit brut	-13 750,67
excédent reporté	30 328,18
soit un excédent 2023	16 577,51

dépenses engagées non mandatées

30 325,48 €

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2024

Application agréée E-legalite.com